

L'an deux mil seize, le vingt janvier à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Absents avec pouvoir :

Monsieur GAUCHER Alain donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Madame DE PRA Catherine donne pouvoir à Madame BACHE Christine.

Absents sans pouvoir: Madame BERTIN Sabine et Madame PINTAURI Angélique.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 13 janvier 2016

| |
|--|
| Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 21/01/2016 et affiché le compte-rendu de cette séance le 21/01/2016 |
|--|

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015
- Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le Budget général de la Commune – exercice 2016
- Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien poste
- Acceptation du projet et demande de subvention pour la création d'un « Club House » (espace de convivialité) sur le terrain de football
- Choix des noms des salles de la structure plurifonctionnelle
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 16-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2016

La collectivité va voter le budget primitif 2016 en avril 2016.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 doit se faire selon les limites des crédits suivants :

| Chapitres | Total des crédits d'investissement ouverts BP 2015+Décisions modificatives) | Ouverture maximale anticipée des crédits d'investissement en 2016 |
|------------------------------------|---|---|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 13 500,00 | 3 375,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 580 500,00 | 145 125,00 |
| 23- Immobilisations en cours | 2 130 000,00 | 532 500,00 |
| Total | 2 724 000,00 | 681 000,00 |

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits mentionnés ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 3 000,00 |
| 21- Immobilisations corporelles | 87 000,00 |
| 23- Immobilisations en cours | 500 000,00 |
| Total | 590 000,00 |

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2016 (suite)

Elle propose la répartition des crédits d'investissement par articles à ouvrir par anticipation sur 2015 comme suit :

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : 3 000,00 €

Article 202 – *Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre* : 1 000,00 €

Article 2033 – *Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion* : 2 000,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 87 000,00 €

Article 2111 - *Terrains nus* : 5 000,00 €

Article 2118 – *Autres terrains* : 35 000,00 €

Article 2121 : *Plantations d'arbres* : 2 000,00 €

Article 2135 - *Installations générales, agencements, aménagements des constructions*: 5 000,00 €

Article 2152 – *Installations de voirie* : 4 000,00 €

Article 21568 : *Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile* : 2 000,00 €

Article 2158 – *Autres installations, matériel et outillage techniques* : 25 000,00 €

Article 21578 – *Autre matériel et outillage de voirie* : 3 500,00 €

Article 2184 – *Mobilier* : 3 500,00 €

Article 2188 – *Autres immobilisations corporelles* : 2 000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 500 000,00 €

Article 2313 – *Constructions* : 500 000,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits mentionnés ci-dessus.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 16-02 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'un adjoint administratif de 1^{ère} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

Madame le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 7 décembre 2015. Madame le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2016
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}) sous réserve de l'avis du Comité Technique.

Délibération n° 16-03 : Acceptation du projet et demande de subvention pour la création d'un « Club House » (espace de convivialité) sur le terrain de football

Madame le Maire rappelle que la commune dispose de 2 bungalows situés actuellement dans la cour de l'école élémentaire et qui servent de classe BCD. Suite à la réhabilitation de cette école courant de cette année, ils n'auront plus d'utilité.

L'entente Sorcy-Void a proposé de créer un espace de convivialité (« club House »), afin d'offrir aux 110 enfants licenciés et à leurs parents un espace sécurisé et chauffé après les entraînements et les matchs.

Madame le Maire présente en détail le projet chiffré à 25 272,46 € HT. Elle fait remarquer que l'achat des bungalows acquis en 2008 et le déplacement de ceux-ci sur la plateforme ne sont pas comptabilisés dans ce projet.

Elle informe le Conseil que la Fédération Française de Football (F.F.F) peut participer à hauteur de 50%, soit 12 636,23 euros.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-03 : Acceptation du projet et demande de subvention pour la création d'un « Club House » (espace de convivialité) sur le terrain de football (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents ou représentés,

- **valide** le projet de « Club House » tel que présenté et évalué à 25 272,46 € HT
- **sollicite** le soutien financier la Fédération Française de Football (F.F.F) à hauteur de 50% du projet

| |
|----------------|
| Votants : 17 |
| Pour : 17 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Délibération n° 16-04 : Choix des noms des salles de la structure plurifonctionnelle

Madame le Maire rappelle qu'il est souhaitable de donner des noms aux deux salles sont réservées au sein de la structure plurifonctionnelle aux activités « multigénérationnelles » et aux réunions. Elle a demandé aux conseillers lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 16 décembre dernier de proposer des noms étant donné que ceux proposées par les adjoints n'ont pas fait l'unanimité.

Voici les propositions qui ont été faites par retour de mail :

- Concernant la salle réservée aux associations communales et qui est actuellement occupée plusieurs après-midi par le Patchwork, le Club Couture et le Club Cugnot, les propositions de noms sont :
 - o « Salle de l'Amitié »
 - o « Salle de créativité »
- Concernant la salle destinée aux réunions organisées par la collectivité et les associations communales et qui peut être louée aux sociétés.
 - o « Salle de l'Avenir »
 - o « Salle de conférence »
 - o « Salle Lorraine »
 - o « Salle Outremer »

Madame le Maire soumet les différentes propositions de nom à l'assemblée et demande aux conseillers de voter à main levée pour chaque proposition

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-04 : Choix des noms des salles de la structure plurifonctionnelle (suite)

Il en ressort des votes les résultats suivants :

- Concernant la salle réservée aux associations communales
 - o « Salle de l' Amitié » : 16 voix
 - o « Salle de créativité » : 1 voix

- Concernant la salle destinée aux réunions
 - o « Salle de l' Avenir » : 7 voix
 - o « Salle de conférence » : 3 voix
 - o « Salle Lorraine » : 7 voix
 - o « Salle Outremer » : 0 voix
 - o

A la suite de l'égalité entre deux noms, un 2nd tour est proposé entre les 2 noms les plus cités :

- o « Salle de l' Avenir » : 6 voix
- o « Salle Lorraine » : 11 voix

Après délibération, les noms choisis pour les 2 salles au sein de la structure plurifonctionnelle sont :

- « Salle de l' Amitié » pour la salle réservée aux associations communales
- « Salle Lorraine » pour la salle réservée aux réunions

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► Marché de fourniture : Fourniture et livraison de 5 caisses à outils pour le service technique confiées à la société TPA pour un montant global de 1 278,00 € TTC

► Marché de travaux: Installation d'un moteur de volée pour l'Eglise de VACON confiée à la SARL François CHRETIEN pour un montant de 941,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture et pose de 6 stores coffres pour le 1^{er} étage de la Mairie attribuées à la SARL HOUSSARD pour un montant global de 2 005,86 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture et livraison de bandes de signalisation pour l'école maternelle et la structure plurifonctionnelle confiées à la société HANDINORME pour un montant global de 288,00 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture et livraison de 15 panneaux stationnement interdit confiées à la société DIRECT SIGNALETIQUE pour un montant de 323,62 € TTC

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Renouvellement pour 3 ans du contrat de maintenance KWARTZ du serveur de l'école élémentaire confié à la société IRIS TECHNOLOGIES pour un montant annuel de 249 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture et livraison d'une paire de filets pour buts de handball confiée à la société SPORT FRANCE pour un montant de 186,00 € TTC

▶ Marché de service : Réalisation d'une mission géotechnique G2-PRO dans le cadre de l'extension de l'école élémentaire confiée à la société FONDASOL pour un montant de 1 500,00 € HT

▶ Marché de Service: Diagnostic amiante avant travaux et diagnostic amiante avant démolition de l'école élémentaire du « Petit Ruisseau » confié au cabinet COMPAS pour un montant de 300,00 € HT, hors éventuel prélèvement de matériau susceptible de contenir de l'amiante

▶ Marché de fourniture : Vérification annuelle des 56 extincteurs de la Commune et remplacement des charges et fourniture de 2 extincteurs plus valides confiés à la société ALTOFEU pour un montant global de 739,20 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015

Délibération n° 16-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2016

Délibération n° 16-02 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délibération n° 16-03 : Acceptation du projet et demande de subvention pour la création d'un « Club House » (espace de convivialité) sur le terrain de football

Délibération n° 16-04 : Choix des noms des salles de la structure plurifonctionnelle

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Affaires diverses

| <u>Membres</u> | <u>Signatures</u> |
|---------------------|--------------------------------------|
| Sylvie ROCHON | |
| Bernard GENTER | |
| Christine BACHE | |
| Alain GAUCHER | Procuration à Sylvie ROCHON |
| Virginie BOKSEBELD | |
| Monique DEGRIS | |
| Jean-Paul LHERITIER | |
| Patrice ROUX | |
| Joël GRISVARD | |
| Catherine DE PRA | Procuration à Christine BACHE |
| Vincent LANOIS | |
| Christophe HENRY | |
| Sabine BERTIN | Absente |
| Delphine PAUL | |
| Isabelle LIEGEOIS | |
| Emmanuelle LANG | |
| Angélique PINTAURI | Absente |
| Anthony HUSSON | |
| Samuel HONORE | |